

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une plateforme à conteneurs au port de Béthune, projet dit "Béthune 2".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CCI Artois Région Hauts de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

1 3 0 0 2 2 7 1 8 0 0 0 1 4

Forme juridique EPA de l'état

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales b) Ports de commerce, quais de chargement et de déchargement reliés à la terre et avant-ports accessibles aux bateaux de plus de 1 350 tonnes.	Le projet consiste en une extension et un aménagement d'une plate-forme à conteneurs avec plate-forme de chargement/déchargement bord au Canal à grand gabarit d'Aire à la Bassée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un réaménagement et une extension d'une plate-forme à conteneurs au port de Béthune.

Les composantes de l'aménagement sont les suivantes :

- Déconstruction d'un bâtiment existant sur l'emprise du site (1 050 m²)
- Réalisation d'une plate-forme de stockage et manutention de conteneurs (16 900 m²) ;
- Renforcement de 145 ml de plate-forme d'un quai existant ;
- Mise en place de prises pour conteneurs frigorifiques ;
- Mise en place d'un marquage au sol afin de structurer les déplacements (reach stackers, camions, piétons) ;
- Mise en place d'un éclairage de la plate-forme nécessaire pour le travail de nuit ;
- Aménagement de l'entrée de zone.

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui équipé d'un terminal conteneurs et d'un reach stacker à portée négative pour le chargement et déchargement des bateaux et des châssis routiers, le port de Béthune est situé sur l'autoroute fluviale Dunkerque/Lille/Anvers/Rotterdam.

Le présent projet lui permettra d'améliorer sa qualité de service auprès des chargeurs et des logisticiens fluviaux, et ainsi de jouer pleinement son rôle au sein du réseau des ports fluviaux et maritimes des Hauts-de-France.

Le réaménagement et l'extension de la plate-forme à conteneurs du port de Béthune vise donc à :

- Améliorer les conditions d'exploitation de la plate-forme existante et permettre l'utilisation de deux reach stackers en simultanés lors du chargement et du déchargement des bateaux ;
- Améliorer les capacités d'accueil : il sera possible de traiter deux barges de 100 m de long en même temps ;
- Sécuriser le site : clôture, portails et barrières levantes et permettre le dévoiement des véhicules non autorisés afin de répondre aux exigences de sécurité des clients ;
- Disposer de capacités de stockage de conteneurs plus importantes ;
- Stocker des conteneurs à températures contrôlées (Conteneur Reefer).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération sera réalisée en deux phases distinctes.

Ce phasage est lié au futur déménagement d'EQIOM en cours d'études. A ce jour EQIOM exploite un terrain sur lequel doit s'étendre la plate-forme conteneur. En effet, EQIOM prévoit de déménager ses installations sur une parcelle à l'Est anciennement occupée par DMS et aujourd'hui en cours de démantèlement.

La première phase concernant au total une surface de 10 150 m² consiste en :

- un réaménagement de la plate-forme conteneur existante ;
- une extension vers l'Ouest sur une parcelle de 1 360 m² non exploitée actuellement ;
- une extension sur l'emprise du bâtiment déconstruit.

La seconde phase concerne une surface de 6 750 m² et consiste en l'intégration d'une partie de la parcelle EQIOM d'une surface de 4 350 m² ainsi que l'augmentation de la longueur de la plate-forme bord à quai pour pouvoir accueillir deux bateaux en simultané. Il sera notamment nécessaire de :

- Renforcer la plate-forme bord à quai existant afin de permettre le chargement/déchargement de conteneurs par reach stackers ;
- Réaliser une extension de la plate-forme de stockage et manutention de conteneurs ;
- Mettre en place un éclairage pour l'extension de la plate-forme nécessaire pour le travail nuit ;
- Modifier le marquage au sol afin de structurer la nouvelle organisation des déplacements (reach stackers, camions, piétons).

A l'issue des deux phases, la surface totale de la plate-forme sera donc de 16 900 m² au total, dont 7 740 m² déjà occupés par l'actuel terminal à conteneurs.

Calendrier prévisionnel : travaux phase 1 de novembre 2018 à avril 2019, et travaux phase 2 de décembre 2018 à mars 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue de la première phase, l'exploitation permettra d'accueillir une barge de 100 m de long et de stocker l'équivalent de 176 EVP (équivalent vingt pieds) sur deux hauteurs dont 8 conteneurs frigorifiques.

La plate-forme permettra alors le chargement d'un bateau par deux reach stackers.

A l'issue de la seconde phase de travaux, l'exploitation permettra d'accueillir deux barges de 100 m de long et de stocker l'équivalent de 240 EVP (sur deux hauteurs) dont 8 conteneurs frigorifiques.

La plate-forme permettra alors le chargement de deux bateaux en simultané.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir

NB - le projet de développement global du port de Béthune (= projet "Béthune 1") dans lequel la présente zone d'étude est incluse a reçu un arrêté préfectoral d'autorisation le 19 octobre 2016.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet (plate-forme + voiries) = 16 900 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port fluvial de Béthune-Beuvry,
62 400 Béthune

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 67' 19" 66 Lat. 50° 53' 58" 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un environnement général sous forte influence anthropique. Les zones urbanisées (Béthune et Beuvry), les axes de communication (proximité de l'A26, les lignes ferroviaires, le canal d'Aire à la Bassée) et les cultures intensives voisines dominent très largement le paysage. Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu ne concerne directement le projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Arrêté Préfectoral du 5 octobre 2015 porte approbation, dans le cadre de la deuxième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE, du plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de la Lawe a été prescrit le 1er octobre 2013. Ce PPR est actuellement en cours de révision mais actuellement applicable par anticipation. Il concerne 54 communes dont Béthune. Les communes de Béthune et Beuvry font aussi l'objet d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT de SI GROUP Béthune) depuis le 07/12/2009 (avec un Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 17/05/2011).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de sol réalisée en juin 2017 par le bureau d'études Ixsane (étude ci-jointe en annexe) a conclu sur une pollution localisée en sulfates, sélénium et fluorures dans les éluats (à l'emplacement de la future zone 1 - voir plan masse du projet en annexe). Les terres polluées seront mises en installation de stockages de déchets non inertes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se localise dans un périmètre de protection rapproché de captage AEP. L'avis de l'hydrogéologue a été demandé dans le cadre du projet global de l'aménagement du port de Béthune (dit "Béthune 1") qui comprend des travaux de curage, de création de quai et de gestion des eaux pluviales, ce rapport figure en annexe. Il conclue sur un avis favorable, en raison notamment de la position du site en aval hydraulique et une protection de la nappe de la craie par l'argile de Louvil.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réutilisation d'une partie des matériaux du corps de chaussée et substitution d'environ 21 000 m ³ à évacuer hors site vers des centres agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà anthropisée et imperméabilisée et ne présente pas d'enjeu relatif à la faune et à la flore. La voie d'eau au droit de la zone ne présente pas d'enjeu écologique (NB - Les travaux de renforcement des quais ne concernent pas les palplanches ni d'autres éléments en lien avec le canal). Voir cartes en annexe 10.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 à moins de 25 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Béthune est située dans le périmètre du PPR de SI Group-Béthune SAS, qui est un site SEVESO II seuil haut. Le site du projet est néanmoins en dehors des périmètres de dangers autour de l'usine. Une petite partie de la plate-forme du quai est concernée par les zones SEL (Seuil Effets Létaux) et SEI (Seuil Effets Irréversibles) de l'établissement PAPREC classé ICPE. Étant donné que cette zone verra uniquement du transit de conteneurs et non du stockage, le projet est compatible avec ces zones. Voir annexe 8.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Béthune est soumise au risque inondation, le PPRN de la Vallée de la Lawe est applicable par anticipation. Le site n'est pas concerné par une zone inondable identifiée ni une zone de probabilité de crue sur le TRI de Béthune-Armentières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise de manière globale à permettre le report d'une partie du transport routier vers le transport fluvial. Le nombre de PL est évalué au minimum à 50/60 par jour et le nombre minimum de bateaux à 2 par jour. Toutefois, le transport multimodal permettra une économie estimée à 8 millions T/km/an. De plus le projet améliore la sécurisation du site et sa configuration (fluidification des flux de camions, chargement et déchargement des bateaux optimisés).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Futures sources de bruit : trafic des camions et des péniches + manutention des conteneurs par les reach stackers. Exploitation de la plate-forme prévue 7 jours sur 7, de 4h à 22h. Une étude acoustique menée en 2017 par Kaliès (voir annexe) a conclu que l'augmentation des niveaux sonores suite au projet demeurera conforme à la réglementation sur les bruits de voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend la mise en place de l'éclairage de la plate-forme pour le travail de nuit de 40 lux moyen.</p> <p>L'éclairage de la plate-forme, durant la première phase, sera effectué par des mâts de 15 à 18 m, équipés de projecteurs.</p> <p>Pour l'aménagement définitif, un mât sera ajouté pour éclairer l'extension.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales collectées sur surfaces imperméabilisées, rejetées au courant de la Goutte après tamponnement et traitement de type débourbeur / déshuileur.</p> <p>Eaux usées traitées dans une micro station de 4 EH à mettre en oeuvre (traitement sans épandage, et rejet au réseau EP). Une demande sera faite au service SPANC de la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste en un réaménagement et une extension d'une plate-forme existante, la zone est déjà anthropisée et imperméabilisée.

Il ne consomme pas de foncier, n'entraîne pas d'imperméabilisation supplémentaire et n'impacte pas de milieux naturels, ou agricoles. Il n'a pas d'incidences susceptibles de se cumuler avec d'autres projets éventuels.

Par ailleurs, il n'est pas identifié de projets existants aux alentours susceptibles d'interagir avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet aura globalement des incidences positives sur le trafic routier, et donc sur le bruit et la qualité de l'air à l'échelle régionale. En effet, grâce au report modal de la route vers la voie d'eau, le projet permettra de diminuer le trafic des poids lourds, et ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et la consommation de carburant.

Par ailleurs la zone étant déjà imperméabilisée, le projet ne comporte pas d'incidence significative sur les milieux naturels. En ce qui concerne le bruit sur la plate-forme, une étude a montré que les seuils réglementaires en matière de bruit de voisinage seront respectés. En ce qui concerne le traitement des eaux, les eaux pluviales seront collectées, tamponnées et traitées par déboureur/deshuileur avant rejet au milieu, conformément à la législation eau. Les sols pollués seront exportés vers une installation de stockage de déchets.

En ce qui concerne la pollution lumineuse, les éclairages seront installés uniquement dans les zones de travail, ils seront équipés d'une horloge crépusculaire et orientés de manière à minorer le flux lumineux vers le haut.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de sa nature et de son implantation, à savoir le réaménagement d'une zone déjà imperméabilisée, le projet aura des impacts environnementaux locaux très faibles. A l'échelle globale, le projet aura par contre des incidences positives liées au report modal.

De plus, il est inclus dans l'emprise du port fluvial de Béthune qui a reçu un arrêté préfectoral d'autorisation suite aux études environnementales réglementaires. C'est pourquoi la possibilité de ne pas réaliser une étude d'impact faciliterait la mise en œuvre de ce projet qui répond à un besoin économique et environnemental de développement d'utilisation de la voie d'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Avis de l'hydrogéologue agréé sur le projet d'aménagement du port fluvial Béthune (=projet "Béthune 1") - Juin 2016 - Annexe 7 - Étude acoustique - Mars 2017 - Kaliès Annexe 8 - Étude sols pollués - Juin 2017 - Ixsane Annexe 9 - Éléments de réponse(s) au courrier DREAL du 03/08/2017 Annexe 10 - Présentation des travaux de renforcement du quai existant

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Béthune

le,

9 Avril 2018

Signature

J. P. BEVISE
Président

